



## L'EUROPE OUVRE UNE CONSULTATION POPULAIRE SUR LES ARMES.

L'objectif principal de la Commission pour cette consultation publique serait d'obtenir une certaine légitimité du grand public afin de rendre plus restrictives les présentes réglementations européennes relatives à l'acquisition et la possession légales d'armes à feu civiles.

Il est évident que les organisations idéologiquement opposés à la simple détention d'armes à feu, voire à la chasse, à la collection ou au tir, vont y répondre. C'est pourquoi, **il est essentiel que les AMATEURS D'ARMES LEGAUX répondent à cette consultation et encouragent leurs amis à faire de même.**

Si la majorité des réponses à cette consultation ne montre aucun support pour de nouvelles restrictions ou pour une action de l'UE sur les règlements relatifs aux armes à feu, il sera difficile pour la Commission d'utiliser l'opinion publique comme excuse pour ré-ouvrir la Directive Armes à feu. Néanmoins, cela n'empêchera pas la Commission de le faire sous d'autres prétextes.

Nous estimons que la plupart des questions de la consultation sont tendancieuses et cherchent à prédéfinir la réponse vers un renforcement des restrictions à la détention légale.

Toutes les questions ont un lien avec la détention légale d'armes à feu.

L'exploitation des réponses affectera directement tous les détenteurs légaux. Quant aux malfrats, ils continueront à détenir leurs armes illégalement comme ils le font déjà actuellement.

- La question C.2 suppose que la listes des armes à feu interdites devrait être élargie (par exemple carabines semi-automatiques et peut-être aux fusils semi-automatiques à canon lisse et armes de poing).

- La question C.4 favorise l'obligation d'un système de verrouillage pour armes à feu.

- La question C.7 tente à justifier des tests obligatoires de santé mentale et supprimer la dérogation actuelle qui permet aux jeunes de moins de 18 ans de chasser et pratiquer le tir sportif.

- La question C.8 vise à exiger que toutes les armes à feu (et munitions) soient soumises à autorisation, ce qui pourrait avoir des implications négatives non seulement dans les pays où il existe une distinction formelle entre autorisation et déclaration d'armes à feu, mais aussi dans les pays où il existe des arrangements particuliers pour certaines armes à feu de chasse.

- La question D.2 tente à généraliser une obligation de ranger ses armes à feu dans un coffre-fort agréé.

**Pour contrer le risque que représente ce type de consultation, nous vous**



**conseillons d'être très actifs, très attentifs et d'inciter vos proches et amis à répondre avec une formule unique, celle de l'option 1, celle dont l'utilisation ne pourra être faite contre vous par des nouvelles restrictions catastrophiques telles celles qui touchent déjà la Belgique.**

L'échéance pour répondre à cette consultation est le 17 Juin 2013.

1.

Allez sur: <http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=ReduceFirearmsRisk>

2.

Choisissez votre langue dans le menu déroulant dans la partie en haut à droite de votre écran.

3.

Indiquez votre pays, si vous êtes un citoyen ou une organisation et votre nom ou le nom de votre organisation.

4.

Nous vous conseillons de répondre aux questions en cliquant sur l'option «1» pour chacune d'entre elles. Pour certaines questions, l'option «1» peut sembler un peu extrême mais il faut garder en tête que pratiquement toutes les questions sont tendancieuses et ont été formulées précisément pour pousser le lecteur à accepter la nécessité de certaines actions de l'UE.

De plus, des réglementations nationales sur les problèmes soulevés dans ces questions existent déjà. Vous ne devez pas répondre aux questions optionnelles qui requièrent des commentaires additionnels (questions B.4, C.11, D.5 et E.6), sauf à préciser que la Directive actuelle répond déjà aux objectifs de sécurité européens et nationaux.

5.

Après avoir répondu au questionnaire, pour une question de sécurité (afin d'éviter les réponses générées automatiquement par ordinateur), vous devrez encoder les nombres et/ou lettres qui vont apparaître sur votre écran et les valider.

6.

Vos réponses seront alors enregistrées. Vous pouvez les relire et les sauver en format PDF.